Zeitschrift: Mennonitica Helvetica : Bulletin des Schweizerischen Vereins für

Täufergeschichte = bulletin de la Société suisse d'histoire mennonite

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Täufergeschichte

Band: 24-25 (2001-2002)

Artikel: La communauté mennonite du Sonnenberg : un regard extérieur

Autor: Sermet, Roland

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1056023

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA COMMUNAUTÉ MENNONITE DU SONNENBERG – UN REGARD EXTÉRIEUR

A Pierre et Jonas Zürcher Piliers de l'Eglise mennonite à Corgémont

Mesdames, Messieurs,

Si je comprends l'intérêt que peut avoir une communauté religieuse de savoir quel regard porte sur celle-ci une personne externe à son milieu ou ce qu'elle pense des gens qui la composent, je trouve pour le moins saugrenue l'idée des responsables de la manifestation d'aujourd'hui de s'adresser à un homme qui n'est ni historien ni en possession d'un diplôme lui donnant une formation adéquate, mais simple amateur d'histoires locales, voire régionales, pour évoquer le passé de cette communauté. Après avoir accepté, j'ai réfléchi et j'ai relu alors le verset 24 du chapitre 20 du livre des Proverbes: «L'homme peut-il comprendre la voie de l'Eternel?».

Les anabaptistes que les Allemands et les Hollandais appelleront plus tard les Frères Suisses, amis et compagnons de Zwingli au début de la période de la Réforme, se séparent de lui par la suite. Ils osent nier, face au réformateur, le droit du magistrat à contrôler l'Eglise. Ils abandonnent Zwingli qui veut une Eglise officielle avec l'appui des autorités civiles. Ils proposent la liberté religieuse selon le Nouveau Testament, c'est-à-dire une Eglise indépendante de l'Etat. Non-violents, ils forment des communautés dissidentes et fondent en 1525 à Zollikon, près de Zürich, l'Eglise anabaptiste. C'est la rupture avec Zwingli et ses anciens amis Manz, Grebel et Cajacob surnommé Blaurock qui amena la création de l'Eglise dont vous êtes les descendants aujourd'hui.

Le 24 février 1527, la première confession de foi des frères suisses est établie par les 7 articles de Schleitheim près de Schaffhouse. Cette confession conservait nombre de caractéristiques propres aux réformés. Elle est considérée aujourd'hui comme la base historique des mennonites suisses.

L'anabaptisme pacifique est le seul des mouvements anabaptistes du XVI^e siècle à avoir une descendance dans les assemblées dites mennonites. Avec

Archiviste communal; Corgémont.

les hommes et le mouvement précédents on avait à faire sur le plan protestant à des résurgences du christianisme médiéval. Ici, on se trouve en face de la première dissidence protestante portant à leurs conséquences radicales les principes des réformateurs. Vis-à-vis du monde, l'anabaptisme prend ses distances de «non-mondanité» par le refus du serment, de la participation à la vie publique et politique, mais aussi par la simplicité de son mode de vie et le pacifisme.

L'originalité de l'anabaptisme pacifique tient à la façon qu'il tire du Nouveau Testament de restituer le modèle de l'Eglise qui est pour lui la communauté visible des gens admis sur profession de foi, et qui ont décidé de répondre fidèlement à la prédication de l'Evangile, dont un des premiers signes concrets est le baptême des adultes. Pacifique autant qu'il est possible, l'anabaptisme n'en fut pas moins persécuté. Révolutionnaire, parce qu'il se soustrayait à la juridiction de l'Etat en matière religieuse. L'Etat n'a rien à faire avec des assemblées qui lui refusent le droit à toutes interventions dans le domaine religieux. Pour utiliser une image plus bucolique: «Les brebis qui ne bêlent pas avec l'ensemble du troupeau».

Pour les anabaptistes, le résultat tragique ne se fait pas attendre. C'est pour eux l'emprisonnement, le bannissement ou plus encore la mise à mort. Le fait est bien connu. En s'opposant à une idée ou à des principes, cela conduit d'autres personnes à s'intéresser à ces idées ou ces principes. L'opposition: utilisons plutôt le terme exact: la persécution a pour conséquence que les idées anabaptistes se répandent rapidement en Suisse, en Autriche, jusqu'au nord de l'Allemagne, ainsi qu'aux Pays-Bas, où un ancien prêtre, Menno Simon devient le rassembleur qui réunit et stimule les différentes tendances du mouvement. Il crée une nouvelle société qui deviendra les mennonites. Appellation devenue nécessaire, car des fanatiques avaient entraîné une partie des anabaptistes dans la violence.

Imposé depuis le XVI^e siècle aux chrétiens dont vous êtes les descendants, le terme anabaptiste rappelle trop Thomas Müntzer, spiritualiste plutôt qu'anabaptiste dans le bon sens du terme, et l'affaire du Royaume de Dieu sur la terre à Münster en Westphalie, provoquant en Allemagne la tragique Guerre des Paysans qui fit plus de 100 000 morts et retarda, durant au moins trois siècles, l'émancipation des paysans allemands. Ces excès, qui provoquent la consternation, ont énormément nui à l'anabaptisme pacifique. Ils avaient pourtant des origines totalement différentes. Car anabaptisme signifie simplement rebaptiseur.

Signalés à Berne en 1525, on en trouve à cette époque également en Argovie, une des régions les plus tolérantes de la Suisse durant de nombreux siècles. En effet, c'est dans le comté de Baden au Surbetal, qu'un siècle plus tard, furent autorisés à s'établir jusqu'en 1874 à titre «de protégés étrangers avec droit de résidence», les juifs de Suisse dans les villages de Lengnau et Endingen. Relevons pour l'anecdote que ce dernier est le seul villa-

ge du pays à ne posséder actuellement aucune église ou chapelle, mais une synagogue.

Il est évident que l'Eglise officielle essaya par différents moyens de faire revenir les dissidents dans son giron. L'un des moyens fut les disputations, ou assemblées qui n'étaient pas des discussions ouvertes, mais des débats bien structurés. Tous les essais à convaincre ceux-ci et à les ramener à l'Eglise officielle ou d'Etat furent vains. Il y eut en Suisse alémanique réformée, de 1524 à 1543, 26 colloques ou disputations, et 14 fois, ce sont les anabaptistes qui en prirent l'initiative. Celle de Berne, en 1538, fut également un échec. C'est certainement la plus connue puisque 450 ans plus tard, une cérémonie la rappela au souvenir de nos contemporains.

Désormais, il n'y a plus de place pour les anabaptistes. On prend vis-à-vis de ces opposants d'autres mesures, comme les procès, les châtiments, les menaces, les interdictions, les expulsions et les exécutions. On en cite une quarantaine entre 1528 et 1571, pour la seule ville de Berne. Ainsi peut s'assouvir la lutte contre le mouvement, qui groupe alors une pluralité de professions et de classes sociales, intellectuels bourgeois, artisans et paysans. Cette répression est la raison principale qui amena vos ancêtres, à se disperser dans les campagnes; pour Berne, dans l'Oberland et plus encore dans l'Emmental. Chassés, ils auraient, selon la tradition orale, trouvé asile dans le Bucheggberg soleurois. Ne s'y sentant pas en sécurité, ils l'ont quitté pour le Jura. Ils seraient entrés par Péry, émigrant sur Montoz, dans le vallon de Chaluet, Graitery à l'est, ou à l'ouest, Moron et les pentes du Mont-Soleil.

En 1543, on parle d'anabaptistes à la Neuveville où ils sont très actifs. Un livre exposant leur doctrine se vend à la Neuveville et dans le comté de Neuchâtel. Berne, qui a une combourgeoisie avec la Neuveville, demande au conseil de ville de supprimer et d'interdire ce livre. Un texte indique: «Toute la contrée est bientôt contaminée par l'anabaptisme qui trouve de nombreux partisans jusque dans les villages du plateau de Diesse. Le pasteur Leconte de Diesse se plaint des difficultés à cause des anabaptistes». Ces derniers n'étaient vraisemblablement pas entrés dans l'évêché par le Bucheggberg et Péry.

Bien que ce soit un siècle plus tard que se produise la plus forte émigration anabaptiste, ils sont bannis par le gouvernement patricien réformé bernois, parce que, s'opposant aux lois de Leurs Excellences «Die Gnädigen Herrn von Bern», ces derniers ne peuvent admettre de la part des anabaptistes le refus du serment et plus encore celui de porter les armes. Pour soutenir la politique des gens qui gouvernent depuis les bords de l'Aar, il faut une armée forte.

Ils seront acceptés conditionnellement par un prince de l'Eglise catholique, celui que l'on nomme «Son Altesse révérendissime, illustrissime souverain, prince et seigneur, Monseigneur l'évêque de Bâle», à l'époque Philippe de

Gundelsheim, qui leur permettra selon la tradition orale de s'établir sur les hauteurs jurassiennes, à trois conditions:

- Se fixer à 1000 mètres d'altitude au moins.
- Ne pas faire de prosélytisme parmi la population.
- Soutenir malades, veuves et orphelins sans aide externe de la communauté.

A ce titre, ils peuvent célébrer librement leur culte et garder leur langue. Afin de transmettre à leurs enfants la piété et la connaissance de la Bible, les familles entretiendront par la suite des écoles privées, de langue allemande.

Il était bien facile de confiner des gens devenus marginaux par nécessité sur des terres en friches, dont nul ne s'intéressait. Ces lieux écartés s'accommodaient fort bien à leur goût de la paix, de la tranquillité et de la solitude, ainsi que le relève le descendant d'une famille anabaptiste établie en Erguël, vers 1750. Je cite: «Réfractaires aux lois des hommes pour mieux servir celles de Dieu, ils pourront défricher en paix, en répétant leurs litanies derrière leurs rideaux de sapins, en grattant le sol pour nour-rir leur grande famille qui prolifère».

Les anabaptistes établis en pays de Neuchâtel, harcelés eux aussi, ne devront leur salut qu'à l'intervention du roi de Prusse en personne. Les anabaptistes établis dans l'évêché furent-ils plus heureux ? On peut en douter. En 1538 le Prince-Evêque se plaint qu'il y en a trop en Prévôté. Il demande à Leurs Excellences de Berne d'appliquer les ordonnances contre cette secte comme le canton de Berne, en vertu du traité de combourgeoisie entre Berne et la Prévôté de Moutier-Grandval de 1486. Ici commence le jeu diplomatique. Leurs Excellences sont d'accord, à condition que le Prince-Evêque nomme des baillis de confession réformée et accorde le rétablissement des consistoires dans les paroisses.

Heureusement pour les anabaptistes, le prince n'accepte pas ces propositions. Elles réapparaissent dans les pourparlers ultérieurs, en 1540 et 1542. L'ancien pasteur de Corgémont, Ch.-A. Simon, signale dans son remarquable ouvrage paru il y a 50 ans, *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours*, je cite: «dans le pays bernois et dans d'autres parties de la Suisse, les anabaptistes occasionnent des troubles, ceux qui sont établis dans l'évêché mènent plutôt une vie tranquille. Personne ne forme de plainte à leur sujet. Ayant peu de contact avec la population, on entend peu parler d'eux pendant tout le XVII^e siècle; le prince les laisse en paix.» Observons cela d'un peu plus près.

En 1693, la politique vis-à-vis des étrangers provoque des griefs de la part de certaines communes de l'Erguël. Je résume: «Les étrangers et forains qui n'ont pas de bien-fonds dans ladite seigneurie, et qui sont en partie des gens fainéants et vagabonds, en surcharge aux gens du lieu, sortiront du pays dans

le terme des trois mois, et à l'avenir, semblables gens n'y seront plus reçus ou tolérés.» Un autre article indique que «tous les étrangers communiers ou non communiers (en général les non-bourgeois étaient considérés comme étrangers), possédant des bien-fonds, prêteront le serment de fidélité et d'obéissance à notre évêque et à la bannière et ne reconnaîtront d'autres puissances que la nôtre. A défaut, ils sortiront du pays dans le terme de six mois». Un autre article stipule que «des fruitiers étrangers qui, plutôt que semer, pâturent des vaches fruitières, ce qui apporte des diminutions à nos dîmes, devront semer au moins la dixième partie des places où l'on semait cidevant qui sont propres à semer du grain...».

Un rapport indique que pour satisfaire aux ordres de la seigneurie: «Nous soussignés, nous sommes transportés sur la montagne, dépendant de la mairie de Corgémont, pour prendre visite du nombre de ménages anabaptistes qui résident dans des métairies et qu'ils ne fréquentent aucune de nos saintes assemblées, ni ne participent à la Sainte Cène du Seigneur, mais disent qu'ils font quelques assemblées pour prier Dieu entre eux. Certains ont fait baptiser leurs enfants; d'autres ont répondu que leur croyance ne leur permettait pas de les faire baptiser si jeunes, jusqu'en âge de connaissances. Il y a 6 ménages composés de 17 personnes; autant d'hommes que de femmes et d'enfants résident toute l'année sur nos dites montagnes.» Les visiteurs firent rapport à la commune et demandèrent si quelqu'un avait des plaintes contre ces gens. On leur répondit: «Personne ne s'est plaint d'eux pour faire aucun mal ni porter aucun préjudice (jusqu'à présent) à personne, excepté que lesdits anabaptistes renchérissent le fourrage. Cependant on n'a entendu aucune plainte qu'ils attirassent ni ne sollicitassent personne du lieu pour devenir anabaptiste ou de leur secte.

Donné la présente à Corgémont, le vingt-sixième jour du mois de novembre mille sept cent seize; A. Morel, notaire et greffier, Pierre Raiguel, maire.» En 1723, on demande «qu'ils soient chassés du lieu, parce qu'ils n'assistent à aucun service divin ni font baptiser leurs enfants. Ces gens font des esserts, et embarricadent toute la montagne pour semer des raves et des carottes, tant pour planter des pommes de terre et des choux en brûlant la terre. Que ces gens brûlent et consomment beaucoup plus de bois sur ces petites métairies que les possesseurs ne faisaient ci-devant, parce qu'ils y demeurent toute l'année. En un mot, que ces gens ne sont d'aucune utilité ni profit dans ladite communauté de Sonvilier, Renan et les montagnes de la paroisse de Saint-Imier.»

Aussi, on demande au prince «qu'il plaise à votre Altesse de faire sortir hors de ses terres tels étrangers, pour le soulagement de ses fidèles sujets, de sorte, que personne n'en profite, seuls les riches propriétaires qui leurs louent des terres et qui sont bien aise de retirer autant d'argent».

Ces gens terminent, on ne peut mieux, je cite: «en attendant, ces communautés continuent d'adresser leurs vœux et prières les plus ardentes, pour

la précieuse conservation de votre altesse et pour l'affermissement de son glorieux règne».

En 1729, ce sont les propriétaires fonciers qui réclament au prince: «d'ailleurs nos métairies qui sont très pierreuses demandent du travail pour la conservation des pâturages auquel le naturel des Ergueliens n'incline pas et est hors de comparaison avec celui des Allemands et surtout des anabaptistes laborieux, qui tiennent pour devoir de vivre du travail de leurs mains» et Chemyleret termine en demandant que Son Altesse entérine gracieusement la supplique de la paroisse de St-Imier, qui pourrait avoir une influence néfaste sur tout l'Erguël.

En 1731, une nouvelle constitution ecclésiastique entre en vigueur en Erguël. Tout le monde doit s'y soumettre. A nouveau, on demande au prince d'expulser les anabaptistes.

Celui-ci veut bien autoriser les expulsions dans un délai d'une année pour ceux qui ont des fermes, et de trois mois pour ceux qui n'en n'ont pas. Mais ce n'est pas de bon cœur, dit-il, car il redoute des représailles de la part des états voisins contre les ressortissants de l'Evêché, établis chez eux. Il fait remarquer «qu'en tout pays, on tolère des étrangers de bonne conduite qui se conforment aux lois de l'Etat».

En 1732, le bandelier Moschard écrit au lieutenant de Maller à Moutier: «J'ai l'honneur de vous dire que ces anabaptistes sont très utiles à l'avantage du pays. Ils défrichent et cultivent bien les terres où personne du pays ne voudrait seulement demeurer. Ils en payent bien les cens, ils sont gens doux et paisibles, ne disputent personne, et ne se fâchent jamais. Ils suivent au pied de la lettre les conseils de l'Evangile. Ils ne sont à la charge de personne dans la Prévôté. Ils ne mendient ni ne demandent jamais rien à personne.» Les plaintes aboutiront à un mandat d'expulsion, et pourtant ils resteront. Ni le prince, ni les habitants, par intérêt ou par respect humain, n'ont jamais rien tenté qui touchât à leur existence.

Le 17 mai 1733, le Prince-Evêque donne aux paroisses la liberté de garder ou de chasser les anabaptistes. Diplomate, la classe des pasteurs décide de laisser la responsabilité de la décision aux autorités civiles, autrement dit, on s'en lave les mains. Vieux procédé utilisé 18 siècles auparavant, par un préfet de Judée, il se nommait: Ponce Pilate.

Le procès-verbal de la classe des pasteurs indique: «Nous pouvons bien les tolérer sans leur faire aucune violence tant qu'ils se comportent bien et n'attirent personne des nôtres à leur croyance. On veut bien les laisser en paix sur leur montagne, à condition qu'ils ne cherchent pas à attirer à leurs doctrines nos Allemands réformés.»

Le bailli fait déclarer aux Allemands réformés qui se font anabaptistes qu'ils ont à sortir du pays et défend aux anabaptistes d'attirer d'autres gens à leur croyance, sinon ce sera l'expulsion.

198

La présence des anabaptistes dans le Jura relève d'abord du domaine économique, puisqu'ils défrichent les terres des montagnes et les mettent en valeur, ce que reconnaissent les propriétaires fonciers qui leur louent ces terres.

En 1767, le Prince-Evêque Simon Nicolas de Montjoie, reconnaît que puisque les anabaptistes d'Erguël participent à la prospérité du pays, il leur offre une généreuse hospitalité, malgré un édit impérial, qui ordonne l'expulsion de tous les sectaires. Peut-être aussi pour donner aux Bernois une discrète leçon de tolérance. Ainsi, ces gens connaîtront des temps un peu plus paisibles. N'avait-il pas dit: «Je m'appelle Montjoie, je viens d'Ajoie vous apporter la joie».

Le premier grand pas dans l'assimilation économique des anabaptistes fut l'acquisition des terres. Le Doyen Morel le souligne: «Dès qu'ils furent moins inquiets pour leur vie, qu'une bienveillance ouverte du Souverain fut certaine, les anabaptistes furent saisis par l'esprit de propriété comme tout un chacun, dirons-nous.»

Mais une nouvelle épreuve se prépare. Elle vient de l'ouest. Ce sera la révolution française. Si j'évoque ce fait, c'est parce qu'en France, dans les régions limitrophes de la Suisse, on trouve aussi des anabaptistes. Notamment en Alsace et dans le Pays de Montbéliard.

Emigration qui eut lieu vers la fin du XVII^e siècle. Malgré les protestations du pasteur Losée, adressées aux magistrats de Berne, pour leur rappeler: «Christ a envoyé ses apôtres non pour frapper ou brûler, mais pour annoncer l'Evangile.» On a souvent remarqué, combien était pénible l'attitude de certains cantons suisses, qui fournissent aux galères de France des condamnés (les anabaptistes) pour cause de religion. Ces mêmes cantons suisses accueillaient des Huguenots persécutés venant de France pour cause de religion.

En Alsace, à Ohnenheim, le 4 février 1660, à la conférence des ministres de la parole et des anciens de l'Eglise anabaptiste, on signale plusieurs suisses d'origine bernoise. On y trouve comme noms: Liechti, Reusser, Ummel, Bigler, Stauffer, Widmer, Lüthi, Lehmann, Müller, Wenger, Blaser, Kaufmann, Sommer, Mosimann et j'en passe. Ils allaient là où ils croyaient pouvoir trouver quelques terres à défricher. Quelques fermes à louer. Ils cherchaient autant que possible à se regrouper autour des frères en la foi, déjà établis, s'aidant mutuellement.

En 1712, M. le chancelier royal engage par circulaire M. de la Houssaye, intendant d'Alsace, de les chasser du royaume. Un mémoire adressé par le conseil de régence cite que les anabaptistes sont établis depuis un temps immémorial, bien avant la réunion en 1648, de l'Alsace à la France. Ils ont défriché et mis en culture une grande quantité de terrains dans la plaine et sur les montagnes. Ils ont entrepris de mettre en culture les terres stériles et arides en en faisant les plus riches pâturages de la province.

En 1713, par ordre du roi, ils quittent la province et s'installent dans les régions voisines: le Palatinat, le Brisgau, et la principauté de Montbéliard. Peu après, on s'aperçoit que par le départ de plus de 70 familles dans le Val de Ste-Marie aux Mines, les terres retournent en friche, que les dîmes diminuent et que le prince de Birkenfeld a perdu au moins un tiers de ses revenus.

En 1709, on trouve dans la principauté de Montbéliard un bail louant la ferme de Clairmont avec ses dépendances, instruments de cultures et même le bétail, 41 vaches, 8 bœufs, 1 taureau et 45 chèvres, aux anabaptistes Isaak Kaufmann et Michel Mosimann. Une expérience avec un fermier fribourgeois du nom de Savary fut un échec. On s'adresse donc aux anabaptistes, vu leur bonne réputation.

En 1724, le duc déclare au conseil qu'il convient de les tolérer et de les favoriser en raison de leur conduite sans reproches et d'autre part, qu'ils améliorent les domaines du prince. Certains particuliers avaient dû se défaire de leur fermier, mais cette situation ne pouvait perdurer. Les propriétaires du pays étaient trop intéressés à la bonne exploitation de leurs fermes pour renoncer aux services des anabaptistes.

En France, de même qu'en Suisse, ils subissent épreuves et brimades. Décidément, ils n'ont pas fini de déranger. Ils développent l'élevage du bétail, activité qui a toujours tenu la première place dans l'économie régionale, puisqu'on leur attribue l'amélioration de la race bovine qui allait devenir par le croisement d'une race indigène avec la Simmental, la Montbéliarde. Actuellement deuxième race laitière de France, qui a été reconnue officiellement à l'exposition universelle de Paris en 1889.

Certains joignaient à leurs travaux agricoles, le métier de tisserand en hiver, vendant leurs produits sur les marchés, principalement à Belfort. On les appelait les anabaptistes aux toiles.

A la réunion des états généraux en 1789, le cahier des doléances des districts de Belfort et Huningue s'élève contre la présence des anabaptistes. On demande leur expulsion. Pure absurdité, déclare le conseil, étant prouvé que la culture de la région souffrirait beaucoup de leur absence.

Les questions qui provoquent la plus vive irritation sont la prestation du serment à la constitution et le service dans la garde nationale. Au nom de leur doctrine constante et immémoriale, ils acceptent la constitution et les charges de la garde nationale, mais ne veulent ni jurer ni porter les armes. On critique leur costume. On leur demande 24 heures pour raser leur barbe sous prétexte d'égalité – comme si le poil sous le nez, le long des joues ou au menton changeait quelque chose à la qualité du citoyen français. On leur signale que les capucins ont été obligés de se raser. Ils répondent qu'ils sont simples laboureurs ou voituriers, gens utiles à la république, que la simplicité de leurs mœurs et de leur religion a précédé longtemps la révolution sans prêtre et sans église, qu'ils ont adoré l'être suprême, sans faste,

sans ostentation et sans mystère. Ils ont prêché l'égalité puisque le valet, vêtu comme son maître, l'a constamment tutoyé. Ils demandent qu'on reçoive leur serment à la manière accoutumée chez eux. Eu égard à leur costume et à leur barbe, ils promettent que cela ne diminuera en rien leur civisme. L'agent national du district de Colmar leur donne gain de cause et recommande expressément de ne point les inquiéter. Il ajoute: «Laissons chacun se vêtir comme bon lui semble.»

Pour en terminer avec les anabaptistes français, leur dernier grand combat fut l'introduction du statut des objecteurs de conscience ou la possibilité d'être incorporé dans un service non-armé, demandé en 1951. Après de nombreuses démarches et maintes péripéties, y compris l'intervention de l'Eglise réformée de France, un statut légal accordait en France, en 1964, aux objecteurs de conscience le droit de remplacer le service militaire par un service civil.

Lors de la Révolution, le prince quitte sa résidence de Porrentruy en 1792, pour se réfugier à Bienne. Les troupes françaises entrent dans l'Evêché. Elles occupent l'Ajoie, les Franches-Montagnes, Delémont, Laufon, puis en 1797, les terres helvétiques, soit: la Prévôté, l'Erguël, le Plateau de Diesse, la Neuveville et Bienne. C'est, chez nous aussi, la Révolution avec l'interdiction du culte public et la défense de sonner les cloches, même pour les enterrements. La vague antireligieuse provoquée par la Révolution s'étend à tout le pays. Le Corps helvétique invite les Eglises à célébrer un jour de Jeûne en 1794, pour rappeler les populations au sentiment de leur devoir envers Dieu. Ce Jeûne sera célébré durant deux ans, par toute la population, y compris l'Eglise catholique et les anabaptistes.

Jusqu'en 1816 pratiquement, notre pays sera français, et notre village une des 36 000 communes de France. A partir de 1802, avec le Consulat puis l'Empire, la situation s'améliore. Le culte est rétabli. Dès 1806, on réintroduit le Jeûne. C'est le Congrès de Vienne, qui, le 29 décembre 1814, rattache l'Evêché de Bâle à la Suisse, et le 20 mars 1815, l'attribue au canton de Berne. Revoici les anabaptistes chez leurs anciens adversaires. Certains d'entre eux revendent leurs terres et leurs biens, et se préparent à fuir. Le 21 décembre 1815, le commissaire fédéral Escher remet à Delémont l'ancien Evêché de Bâle au canton de Berne. Evénement préparé par l'Acte de réunion. Celui-ci indique à l'article 13: «Les anabaptistes actuellement existants et leurs descendants jouiront de la même protection des lois et leur culte sera toléré sous la réserve que pour la régularité de l'ordre civil, ils fassent inscrire dans les registres publics, dans un temps que le gouvernement bernois déterminera, leur mariage et la naissance de leurs enfants. Que leur affirmation par attouchement tiendra lieu de serment, quant à ses effets civils et aux conséquences en cas de contravention. Enfin qu'ils doivent partager avec tous les autres ressortissants du canton, l'obligation de servir dans l'Elite et la Landwehr, mais il leur est accordé de se faire rem-

placer, suivant les ordonnances existantes.» Heureuse époque où l'on pouvait demander à un autre d'accomplir le service militaire à sa place.

Ces facilités leur attirent des jalousies. En 1823, des articles additifs à la déclaration du Congrès de Vienne sont émis. Quiconque n'est pas déclaré anabaptiste lors de la déclaration de novembre 1815, n'aura aucun droit aux dispositions en faveur des anabaptistes, même s'il dit appartenir à cette confession.

En 1823, le pasteur Morel demande à la classe des pasteurs s'il faut considérer le baptême donné par les anabaptistes comme valable. Demande transmise au Haut conseil ecclésiastique de Berne. On en ignore la réponse. De 1824, année où Morel est nommé à la charge de Doyen jusqu'en 1830, la remarque suivante, signée de la main de Morel, figure dans le registre des catéchumènes de la paroisse de Corgémont: «Les jeunes gens dont les noms suivent, appartenant au culte anabaptiste, ont été reçus à la Sainte Cène le jour de Pâques sur la montagne de Corgémont, par leur Oberlehrer Pierre Oberli.» Puis de 1832 à 1836, le Lehrer est Jean Zingg. On n'en trouve plus mention par la suite.

En 1838, pour répondre à la demande des dissidents anabaptistes ainsi qu'au mouvement du Réveil de César Malan, Ami Bost et Félix Neff, qui date des années 1820, la classe des pasteurs, appuyée, il faut le souligner, par les curés des décanats du Jura catholique, propose au gouvernement bernois l'institution de l'état civil laïque. Il sera introduit en 1876; les circonscriptions correspondent à l'étendue des paroisses. C'est le 1er janvier 2000 qu'est entrée en vigueur la nouvelle loi sur l'état civil dans le canton, créant un office par district, avec siège au chef-lieu.

En 1874, le peuple suisse vote une nouvelle constitution. L'article 18 n'est pas favorable aux anabaptistes. En effet, il déclare que: «Tout Suisse est tenu au service militaire». Plus question pour personne de se faire remplacer. C'est alors la plus forte émigration des anabaptistes; notamment vers les Etats-Unis, dans l'Ohio où la communauté se nomme «Sonnenberg». Les mennonites suisses livrent également le combat pour le pacifisme. Mais

Les mennonites suisses livrent également le combat pour le pacifisme. Mais les différentes attitudes de certains adeptes posent des problèmes, qui prouvent que rien n'est plus intime que la foi et la conscience qui en dépend.

Dès l'Entre-deux-guerres, certains acceptent l'incorporation dans l'armée suisse; généralement dans les troupes de santé. Alors que dans d'autres secteurs quelques-uns deviennent même officiers. Jusqu'en 1990, sans demande préalable, les sanitaires touchent une arme qui amena dès 1970 bon nombre de mennonites à se déclarer objecteurs de conscience. A partir du 5 octobre 1990, ceux-ci ne sont plus punis d'emprisonnement, mais astreints à un travail d'intérêt général une fois et demie plus long que la totalité du service militaire refusé.

Le 17 mai 1991, le peuple suisse accepte la modification de l'article 18 de la Constitution fédérale et prévoit un remplacement du service militaire par

un service civil. Celui-ci entrera en vigueur le 1er octobre 1996. Un long combat se termine par la victoire du bon sens.

Ce sont dans les différentes fermes, tenues par leurs membres, que les anabaptistes se retrouvent pour leurs cultes et réunions, une fois chez l'un ou chez l'autre; parfois en forêt, mais toujours avec la crainte des poursuites et des persécutions. Vers la fin du XIX^e siècle, se construisent les chapelles. Maisons blanches, rectangulaires, semblables à de vastes greniers, avec des fenêtres cintrées à l'étage. Maisons de culte sans clochers ou fermes-églises ainsi que certains les ont appelées. Citons quelques dates de construction. Le Cernil 1880, Moron 1892, Les Bulles 1894 et Jean Gui 1900. Pour remplacer le local du Britchon devenu trop petit. La Chaux-d'Abel 1905, groupant des membres de différentes dénominations à l'origine, reprise par l'Eglise mennonite en 1967. Les deux premières écoles datent de la construction des chapelles, le Cernil et Moron.

Considérés déjà comme de bons agriculteurs, au début de leur présence dans la région, c'est évidemment dans ce domaine qu'ils n'ont jamais cessé de se perfectionner, puisque Morel déclare en 1813, dans son Abrégé: «Les anabaptistes passent encore pour être les habitants les plus vertueux et les meilleurs agriculteurs de cette contrée.» D'abord par la culture du lin, utilisé pour la confection des vêtements, puis par la création de syndicats d'élevages bovins dont un des premiers fut fondé en 1894 à Tramelan. Huit des membres fondateurs étaient anabaptistes; six Gerber et deux Sprunger. La moitié des présidents depuis la fondation à ce jour ont été des anabaptistes. Dans l'élevage chevalin aussi, on doit citer la part prise par les fermiers anabaptistes. Le cheval des Franches-Montagnes était à l'origine un cheval assez lourd ressemblant au percheron ou à l'ardennais. C'est avec l'importation en 1865 de Léo, un demi-sang anglais, qui engendra Vaillant, un étalon d'élevage de qualité, considéré comme le fondateur de la race des Franches-Montagnes, avec également l'importation en 1889 de l'étalon Imprévu, un anglo-normand; c'est de ces deux lignées que les anabaptistes obtinrent un cheval plus léger pouvant être monté ou attelé. Ce cheval gardait des aptitudes au trait dont ils se servirent pour améliorer leur propre élevage. C'est avec ce cheval qu'ils se rendaient au lieu de culte parfois distant de plus de 20 kilomètres. On souriait souvent, de ce qu'on appelait le cheval «teufet». Par la suite, on éleva dans les Franches-Montagnes par sélection, les descendants de ces deux lignées. L'armée aussi en avait besoin. Un certain nombre fut vendu en France pour la troupe également.

Madame Rosemarie Flury, dans un travail de licence, intitulé «Les anabaptistes du Jura pionniers de l'agriculture» se permet cette question critique: comment les anabaptistes pouvaient-il concilier l'utilisation de leurs chevaux dans l'armée avec leur engagement non-violent ? En 1998, Madame Claire-Lise Ummel signale ce fait par la phrase: «Un paradoxe anabaptiste assez peu reluisant celui-là». Je dois relever aussi que le général Guisan a

déclaré que le cheval du Jura a été le meilleur de tous les soldats suisses durant la Deuxième Guerre mondiale parce qu'il était le seul qui ne réclamait jamais.

Concernant le mouton noir du pays, appelé «mouton du Jura», on le doit à Abraham Gerber des Joux. Il créa une des premières stations d'élevage reconnue officiellement en Suisse et rédigea le premier standard en la matière. Les moutons du Jura furent exposés au salon de l'agriculture S.I.M.A. à Paris, en mars 1991. Lors de la création du syndicat ovin de Mont-Tramelan en 1951, les trois quarts des membres se nommaient Gerber et le solde Gyger.

Bien des couvents encourageaient la culture, l'élevage, et la fabrication du fromage. L'amodiation des fermes de l'Abbaye de Bellelay comprenait la production du fromage, dit de Bellelay, dont la première mention date de 1628. Cela fut bien sûr, aussi le cas pour les anabaptistes qui reprenaient ces fermes. Le nom de tête de moine fut, paraît-il donné au fromage par dérision vis-à-vis des religieux expulsés par les Français en 1797, lors de la sécularisation du couvent. Par contre, il est certain que le Chaux-d'Abel est lui, un fromage anabaptiste à l'origine. On les accuse dans une lettre au P.E. en 1729, je cite: «ils gâtent les beaux bois en enlevant l'écorce pour fabriquer des cercles de fromage», fin de citation. Les lieux de production cités au XVIIe siècle se situent de 850 à plus de 1000 mètres, lieux occupés majoritairement par des anabaptistes.

Si l'évocation de l'agriculture était un sujet régional, le suivant sera purement local: l'Ecole de la Montagne.

Problème qui a fait couler beaucoup d'encre, et plus encore de salive. S'il n'est pas bon de réveiller les anciennes animosités, il serait plus hypocrite encore de ne pas en parler. En fonction de l'anniversaire que vous fêtez, je ne reviendrai pas au-delà de cette date. En décembre 1896, l'école de Jeanbrenin se tient dans la ferme de M. Pierre Zürcher. Elle compte 20 élèves et reçoit un subside de 200.- frs de l'Etat, et 50.- frs de la commune de Corgémont. Quant à l'école de la Montagne du Droit située sur la commune de Sonceboz, la commune de Corgémont verse 20.– frs pour les 5 élèves qui la fréquentent. En 1901, Corgémont verse 100.- frs pour Jeanbrenin et 50.frs pour Jean Gui, puis 50.- frs l'année suivante pour 10 élèves au Jean Gui. Par contre, la commune de Corgémont refuse de payer pour l'école des Prés-de-Cortébert, étant donné qu'aucun élève domicilié sur son territoire ne la fréquente. En décembre 1906, en réponse à une demande de M. Christian Geiser, le subside total est de 100.– frs par année, ainsi va la vie durant plusieurs lustres. En 1943, on parle de faire une école de langue française. La proposition émane de la Direction de l'école normale des institutrices à Delémont. Mais les parents sont divisés. Certains veulent conserver une école allemande; d'autres veulent une école bilingue, et une petite minorité une école en langue française.

En 1945, Tavannes refuse les subsides pour l'école complémentaire. En 1947, Tramelan-Dessous ne veut plus accorder de subventions. La même année, le canton refuse de subventionner la construction d'une maison familiale, destinée à l'instituteur. Corgémont augmente son subside de 10.– à 15.– frs par élève. En février 1949, fatigués sans doute par ces discussions stériles, M. Otto Lerch démissionne comme président de la commission d'école. La même année, on introduit 6 heures de français pour les classes de 7, 8, et 9^e années. Dès 1952, Corgémont place ses subsides sur un carnet d'épargne et décide de débloquer le tout, quand l'école sera officiellement en français. Le préfet convoque en 1956 une séance des communes concernées. Il présente les propositions de la D.I.P.. Corgémont s'y oppose et veut une école en français, comme aux Boveresses et aux Prés-de-Cortébert. En 1957, le total de l'impôt communal pour la montagne s'élève à 2 463.– frs. Cette somme n'est pas de nature à encourager la construction d'un collège, payer le salaire d'un instituteur et favoriser le développement d'une école. L'année suivante, les frais de transport et les repas s'élèvent à 3700.- frs pour l'année scolaire. En 1973, Corgémont refuse l'école sur son territoire. L'école sera construite sur la commune de Sonceboz, par la communauté comprenant les communes de Sonceboz, Tavannes et Tramelan. Elle sera inaugurée le 20 novembre 1976, fréquentée par les élèves domiciliés sur Corgémont, qui verse un écolage. La loi autorise les enfants à suivre l'école située le plus près de leur domicile. Pour les quatre dernières années, y compris le jardin d'enfants, la moyenne pour Corgémont est de 10 élèves. L'école de la Montagne du Droit est une école publique, de langue française, ainsi que le souhaitaient les autorités de Corgémont; mais les gens de la montagne n'ont pas perdu puisqu'ils ont conservé leur école.

Aujourd'hui, vous, Eglise mennonite, avez subi par l'évolution générale de la civilisation mondiale de nombreux changements structurels, culturels, politiques, économiques. Le souci de l'agriculteur craignant les intempéries pour ses récoltes est remplacé par l'inquiétude du chômage que redoute le mennonite devenu mécanicien, tourneur ou horloger dans une usine. Au retrait de la vie politique ou publique d'autrefois a succédé votre présence dans les autorités de nos villages dont plusieurs fois celle de maire. Il est notoire pour des familles qui vivent depuis 8 ou 9 générations sur les montagnes jurassiennes, qu'elles ont partiellement défrichées et cultivées, ou dans les villages de nos vallées, que leur patrie n'est plus le lointain Emmental – terre de leurs ancêtres –, mais bien cette rude contrée où ils vivent, dont un Tramelot a dit: «que cette terre connaissait deux saisons: l'hiver et le mois de juillet, et encore quand il est beau!». Ce Jura où vous êtes chez vous, parmi les gens de ce pays que vous côtoyez quotidiennement dans vos diverses activités, que vous aimez et que vous portez dans vos prières, selon le vieil adage: «travailler comme si l'on pouvait tout, prier comme si l'on ne pouvait rien».

C'est aussi par certains de ses prédicateurs que l'Eglise anabaptiste a été connue de la population de la région. J'en citerai trois. Tout d'abord, David Lerch des Prés-de-Cortébert. Si cette communauté n'existe plus en tant qu'Eglise, il y a toujours des mennonites sur la montagne. Gamin, je l'ai certainement vu passer sur sa moto, se rendre dans différentes assemblées pour y apporter la bonne parole. Le pasteur de la montagne, ainsi que le nommaient parfois ironiquement les gens de Cortébert, présidait chaque année, à la grande joie de tous les élèves, la fête de Noël de l'école. Et c'est non sans fierté qu'il était présent en 1982, en tant que doyen des mennonites suisses, alors âgé de 96 ans, lors de la pose d'une plaque commémorative à l'endroit où se trouvait sur la commune de Corgémont l'ancien pont des anabaptistes, construit en 1835, à l'instigation du Doyen Morel, intéressé en premier chef, puisqu'il possédait des domaines sur la montagne.

Le deuxième de ces prédicateurs, fut Charly Ummel, descendant d'une vieille famille anabaptiste, ainsi qu'il aimait à le rappeler. Il a représenté en terre neuchâteloise son Eglise au sein de l'Alliance évangélique. Apprécié pour son charisme, il présidait la communauté de travail des Eglises chrétiennes du canton de Neuchâtel. Porte parole de la Conférence mennonite suisse, dont il était le président lors du 450° anniversaire de la commémoration de la Disputation de Berne, le 8 mai 1988 en l'église de la Nydegg; il eut l'audace de s'exprimer en français, déclarant que ses connaissances de la langue allemande s'étaient érodées et citant le poète: «Joux Perret, Valanvron et Ravin de la Ronde où reine des prés et la fougère abondent, c'est ici mon pays natal». Il ne pouvait mieux faire savoir à l'auguste aréopage qu'il était suisse romand; mais en affirmant aussi que c'était par la grâce de l'amour du Christ qu'il prenait la parole, ce jour-là, en cette assemblée.

Le troisième que j'évoquerai, la plupart d'entre nous l'ont connu. C'est Samuel Gerber des Reussilles. Et l'on ne saurait commémorer un anniversaire tel que celui que vous fêtez sans évoquer son souvenir, et plus encore son intense activité dans votre communauté, mais aussi sa présence dans de nombreuses manifestations religieuses ou culturelles dans tout le district, à Tramelan, son engagement politique, ses fonctions d'officier à l'armée, ses contacts avec les responsables des différentes assemblées, et les nombreux services qu'il a célébrés en commun avec les ecclésiastiques des Eglises officielles. Nul mieux que l'oncle Samuel, patriarche des Reussilles ainsi que l'a nommé un journaliste ou «der Grosse Sämu» pour la majorité d'entre vous, n'a si bien représenté les anabaptistes et l'Eglise du Sonnenberg parmi la population du Vallon de St-Imier.

Ceux qui ont eu le privilège, mennonites ou non, d'être reçus chez lui, ou d'avoir eu sa visite bienfaisante à l'hôpital et, j'en suis, ne peuvent oublier sa grande taille, son parler rocailleux, ses gestes théâtraux, mais moins encore sa poignée de main et ce regard qui contenait toute la fraternité du monde.

Dans l'article intitulé «Les anabaptistes dans le Jura», paru dans la revue *Intervalles* d'octobre 1984, Samuel Gerber espérait: «Par la grâce de Dieu, maintenir les communautés mennonites, petites Eglises indépendantes, malgré tout le bouleversement des temps modernes.» Soyez certains, c'est aussi le vœu de beaucoup de personnes dans de nombreux milieux.

N'étant ni érudit, ni doué pour les langues, je n'ai jamais appris la langue universelle qu'est le latin. Mais j'estime devoir aujourd'hui, vu les circonstances, m'adresser à vous, dans le vôtre de latin.

Liebe Mennonitengemeinde,

Darf ich Sie um ein wenig Geduld bitten, denn ich werde heute auf Deutsch sprechen, was für einen echten Neuenburger nicht ganz so einfach ist.

Es ist bereits das zweite Mal, dass die Verantwortlichen der Mennonitengemeinde mich bitten, Ihnen, liebe Gemeindemitglieder, etwas zu sagen. Im Jahre 1998 wurde ich beauftragt, anlässlich des 150. Todestages des Doyen Morel einen Bericht zu schreiben und diesen an der «Täuferbrücke» vorzulesen. Bedingt durch das schlechte Wetter musste jedoch dieser Anlass nach Cormoret verlegt werden.

Auch dieses Jahr kann ein neuer Anlass gefeiert werden, nämlich das hundertjährige Bestehen der Kapelle Jeanguisboden. Auch hier wiederum wurde ein schlichter Liebhaber der Lokalgeschichte beauftragt, über dieses Ereignis zu sprechen.

Diese Aufgabe habe ich mit Freude angenommen. An dieser Stelle danke ich herzlich den Organisatoren Herrn Michel Ummel und Herrn Pierre Zürcher.

Sie dürfen es mir glauben, liebe Gemeindemitglieder, ich bin über diese Ehre ergriffen und hoffe, dass ich dieser Aufforderung ordnungsgemäss Folge leisten konnte.

Toutes choses, bonnes ou moins bonnes, ont une fin. Je terminerai en citant en conclusion l'article consacré à l'Eglise mennonite figurant dans le livre *Regards sur le passé de Corgémont* paru en 1994 dont l'auteur est votre serviteur:

«En Suisse, son pays d'origine, l'Eglise mennonite est restée une petite communauté, groupant 15 Eglises autonomes au sein de la Conférence mennonite suisse. Sur le plan régional, elle entretient d'amicales relations avec les différentes communautés chrétiennes dans le cadre de l'Alliance évangélique. Mais aussi de bons contacts avec les Eglises officielles, ses anciens persécuteurs. Selon Matthieu 18, verset 22: «Tu pardonneras jusqu'à soixante-dix fois sept fois».

Mesdames et Messieurs, à titre personnel, je forme mes vœux les meilleurs pour l'Eglise du Sonnenberg qui m'est chère parce que j'y ai des connais-

207

sances qui, avec le temps, sont devenues des amis; parce que j'y ai eu, sur les montagnes et dans les villages, des collègues postiers comme moi; parce qu'à deux pas d'ici, j'ai un camarade de classe et les amitiés qui se créent sur les bancs d'école, cela dure généralement pour la vie; enfin parce que j'ai une parente et cette cousine, avec sa foi mennonite, a apporté à la famille sa gentillesse, sa charité et le rayonnement de sa bonté.

Je souhaite à la communauté du Jean Gui, avec bien sûr les épreuves et les brimades en moins, sous le regard de Dieu tout puissant créateur de toutes choses, un avenir béni et heureux, digne de son riche passé.

Merci à tous de votre aimable attention.

Roland Sermet, Grand-Rue 37, 2606 Corgémont

BIBLIOGRAPHIE

Anabaptisme bernois et Réformation face à face. Une exposition à l'occasion du 450^e anniversaire de la Disputation de Berne 1538–1988 (catalogue de l'exposition).

P.-O. Bessire, *Histoire du Jura bernois et de l'Ancien Evêché de Bâle*, Porrentruy, 1935, (réédité en 1976).

Frédy Geiser, Cortébert, 1982.

Samuel Gerber, Les Anabaptistes dans le Jura, dans: Intervalles nº 10/1984.

CHARLES MATTHIOT / ROGER BOIGEOL, Recherches historiques sur les Anabaptistes d'Alsace et du pays de Montbéliard, 1969 (Recherche sur l'histoire du protestantisme français).

Mémoire du peuple, Panorama du Pays Jurassien, Tome 3, SJE, 1981.

Mennonitica Helvetica, 1988 à 1993 et 1995.

ROLAND SERMET, Conférence sur le Doyen Morel pour l'Eglise mennonite, août 1998.

CH.-A. SIMON, *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours*, Editions de la Vie Protestante, 1950.

ROGER UMMEL, THOMAS GYGER et alii, Chapelle mennonite des Bulles 1894–1994; un siècle d'existence (Plaquette disponible auprès de la communauté).

CLAIRE-LISE UMMEL, L'agriculture dans l'Ancien Evêché de Bâle: innovation ou survie? dans: L'Hôtâ, n° 22, 1998.